

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

**" ABATTAGE D'ARBRE(S) "**

Arrêté du gouvernement du de la région de Bruxelles Capitale du 17 janvier 2002  
modifié par l'arrêté du Gouvernement du 11 avril 2003

	pièces à fournir
<b>exemplaires</b>	<b>DOCUMENTS ADMINISTRATIFS</b>
<b>4 X</b>	<b>Formulaire</b> de demande de permis (annexe I)
	<b>DOCUMENTS GRAPHIQUES</b>
<b>4 X</b>	<b>Plan de localisation</b> qui situe précisément le bien dans le tissu urbain environnant avec le nom des rues et le parcellaire (extrait cadastral, photo aérienne...) et en indiquant l'emplacement des arbres à abattre et de éventuelles replantations.
<b>4 X</b>	<b>Plan d'implantation</b> dressé au 1/500, 1/200, ou 1/100 figurant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'orientation et l'échelle ;</li> <li>- <u>Le tracé des rues contiguës</u>, le tracé des parcelles, des constructions existantes sur le bien et biens contigus avec indication des n° de police ;</li> <li>- La localisation des prises de vues des photos ;</li> <li>- L'emplacement de <b>tous</b> les hautes tiges existants en précisant ceux abattre et leur nom, ainsi que ceux situés sur les biens contigus ;</li> <li>- La localisation des replantations.</li> </ul>
<b>4 X</b>	<b>Toutes les photos</b> significatives, <b>en couleur collées sur format A4</b> montrant <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le(s) arbre(s) à abattre ;</li> <li>- Les éventuels signes de maladie, dépérissement, dégâts reçus... ;</li> <li>- Les dégâts causés par le(s) sujet(s) ;</li> <li>- L'état général de la parcelle.</li> </ul>

**Merci de tenir compte de votre impact écologique :  
Veuillez notamment à imprimer les formulaires et notes en recto-verso !**

**Service de Urbanisme - Environnement**

*"Maison Haute" place A. Gilson 2  
1170 BRUXELLES  
tél : 02/ 674.74.32*

Heures d'ouvertures :

**Renseignements urbanistiques**

les lundi et mardi matins  
de 9h00 à 11h30

en juillet & août :  
lundi et mardi matins  
de 8h30 à 12h